

Assemblée générale du RSCD 2017

Rapport de la réunion

Lomé, du 19 au 21 avril 2017



La réunion a été ouverte par Kwasi Adu-Amankwah, Secrétaire général de la CSI-Afrique, et Wellington Chibebe, Secrétaire général adjoint de la CSI avant de procéder à l’approbation du rapport de l’Assemblée Générale 2016 puis à la présentation de l’ordre du jour de la réunion.

PARTIE I : RAPPORTS D’AVANCEMENT

Le Secrétariat du RSCD a présenté le rapport d’avancement de l’année dernière, portant sur les axes de travail suivants : l’Agenda 2030, le financement du développement, l’OCDE/CAD (Organisation de coopération et de développement économiques – Comité d’aide au développement), le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), le dialogue social dans le développement, les politiques de développement de l’Union européenne (UE), les partenariats syndicaux et la sensibilisation et la communication. Les régions ont ensuite présenté leurs rapports d’avancements : CSA, CSI-Afrique et la CSI-AP.

Après les présentations des secrétariats mondiaux et régionaux, les membres du RSCD ont présenté les avancées réalisées dans leurs travaux depuis l’année dernière. La situation de la mise en œuvre de l’Agenda 2030 a été présentée pour les différents pays et les membres ont décrit leur façon d’approcher ce processus et les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés.

Dans l’ensemble, le caractère utile des matériaux du RSCD dans le cadre des travaux des membres a été mis en exergue tout en faisant référence au dépliant d’introduction aux ODD (Objectifs de développement durable), aux études axées sur le plaidoyer et à l’outil TUDEP (Profil syndical de l’efficacité du développement).

Conclusions des rapports d’avancement 2016-2017 :

Le RSCD a livré le plan de travail approuvé lors de l’Assemblée générale de Bangkok de 2016. Un consensus a été atteint concernant les rapports d’avancement fournis par les secrétariats mondiaux et régionaux du RSCD et ceux-ci ont été approuvés par l’Assemblée générale.

Des progrès ont été enregistrés dans le développement des réseaux de développement régional du RSCD, de leurs comités de direction et des modalités de fonctionnement.

Les organisations nationales s’engagent de plus en plus dans la mise en œuvre de la stratégie de l’Agenda 2030 du RSCD (mobilisation et engagement, sensibilisation et mise en œuvre, contrôle et communication) et tous les membres sont encouragés à suivre cette voie.

Les organisations nationales ont donné un avis positif concernant l’évaluation des outils de sensibilisation et de communication du RSCD, ainsi que pour la recherche et les publications produites au cours de cette période. Elles ont également apprécié l’utilisation du Profil syndical de l’efficacité du développement (TUDEP) et l’évolution du travail de partenariat du RSCD.

- Les membres du RSCD s’engageront dans une stratégie de lobbying sur les indicateurs liés à l’ODD 8.8 (liberté d’association et de négociation collective), ainsi que dans la promotion d’une alliance mondiale au niveau des Nations Unies afin de braquer les projecteurs sur ces priorités des syndicats.
- Les secrétariats mondiaux et régionaux du RSCD collaboreront sur une méthode plus flexible pour faire le rapport des progrès réalisés.

PARTIE II : PARTICIPATION DES SYNDICATS À L'AGENDA 2030

La séance de l'après-midi a commencé par la présentation de Bartholomew Armah, Chef de la section Renouveau de la planification dans la division de politique macroéconomique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Monsieur Armah a présenté la relation entre l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il a comparé les deux agendas et souligné les points où leurs objectifs se chevauchent avant de faire une démonstration des outils de la CEA qui aident à aligner l'Agenda 2063 et les ODD dans le cadre de la planification nationale. Il a ensuite analysé les défis du contrôle et de la disponibilité des données et achevé sa présentation en évoquant le contexte du Forum régional sur le développement durable en Afrique.

Après la présentation, une discussion répartie par groupes régionaux s'est déroulée afin de structurer la participation syndicale et définir les messages clés dans les Forums régionaux des Nations Unies sur le développement durable.

Le groupe africain a souligné la nécessité de compléter le modèle de rapport. Il a déterminé une date limite interne pour ce faire et pour l'élaboration des messages clés au Forum.

Le groupe d'Asie Pacifique (AP) a évalué le dernier forum régional et sa participation au sein de l'APRCM (mécanisme régional d'engagement des OSC en Asie-Pacifique). Il a souligné la nécessité de renforcer les capacités des organismes nationaux et de sensibiliser les affiliés d'AP à l'Agenda 2030.

Le Groupe latino-américain a analysé les défis auxquels il sera confronté lors de leur Forum régional et a estimé que les informations que certains gouvernements indiqueront dans leurs rapports ne refléteront pas la réalité de ces pays. Donc, les rapports publiés par les gouvernements devront être confrontés aux rapports syndicaux.

Le groupe Europe – CEE-ONU (Commission économique des Nations unies pour l'Europe) a souligné la spécificité de cette région, États-Unis et Canada compris. Il a souligné le fait que le Forum sera précédé d'un forum préparatoire des OSC qui lancera un nouveau mécanisme d'engagement des OSC. Des messages prioritaires ont été mis en avant en matière d'égalité des genres et des salaires, de protection sociale et de dialogue social.

2^E JOUR – JEUDI 20 AVRIL 2017

PARTIE III : RAPPORT NATIONAL SYNDICAL DE CONTRÔLE DES ODD

La deuxième journée a commencé par une présentation du modèle de rapport national syndical de contrôle des ODD assurée par Diego López et Matt Simonds. Dans leur présentation, ils ont mis en exergue la façon dont ce rapport peut servir d'outil de plaidoyer permettant d'entamer un dialogue avec les gouvernements nationaux dans la mise en œuvre des ODD. Ils ont par ailleurs souligné qu'il ne doit pas s'agir d'un simple exercice technique, mais bien d'un exercice politique. Ils ont passé en revue les différentes sections et expliqué comment compléter le modèle.

La présentation a été suivie d'une discussion à propos de l'outil, ce qui a permis aux participants d'observer les défis à relever en matière de disponibilité des données et sur le fait que nous devons tester et adapter le modèle. L'inclusion d'une section supplémentaire sur les mesures prises par les syndicats pour mettre en œuvre les ODD a été demandée. La nécessité de veiller à ce que les capacités statistiques nationales soient améliorées avec le soutien du secrétariat du RSCD en complétant le modèle a été avancée. Un webinaire et un exemple de modèle complété seront fournis à cet effet. La nécessité d'inclure les Fédérations syndicales internationales (FSI) travaillant sur des ODD spécifiques a été soulignée et il a été convenu que les pays disposant de plus d'un centre national procèdent à une coordination afin de ne remettre qu'un seul rapport national.

Engagement syndical pour l'Agenda 2030

Les réseaux de développement régional du RSCD mettent en œuvre de plus en plus souvent la stratégie de l'Agenda 2030 du RSCD, notamment grâce à leur participation à des forums régionaux sur le développement durable (CESAP, CEA, CEPALC, CEE-ONU). Les défis sont notés sur l'hétérogénéité des modalités et des processus de participation.

Les membres du RSCD reconnaissent l'importance que revêt l'engagement auprès des Fédérations syndicales internationales (FSI), étant donné leur rôle dans les ODD spécifiques.

Les membres du RSCD ont validé le modèle de rapport de contrôle de l'ODD discuté au cours de plusieurs réunions du RSCD et se sont engagés à l'utiliser pour les prochains forums régionaux sur les ODD et le forum politique de haut niveau (FPHN) de New York en juillet 2017.

- Il convient d'œuvrer pour s'assurer l'obtention d'un espace syndical dans les processus régionaux des ODD, idéalement celui-ci devrait refléter la structure des principaux groupes de l'ONU au niveau mondial.
- Aussi bien le secrétariat mondial que les secrétariats régionaux fourniront un soutien aux organisations nationales pour compléter le modèle de rapport de contrôle de l'ODD.
- Une question sera ajoutée dans le modèle afin d'évaluer la contribution des syndicats à la mise en œuvre des ODD.
- Les organisations nationales sont encouragées à se coordonner en interne (au sein des départements) et avec des fédérations sectorielles pour la compilation du modèle.
- Les membres du RSCD sont encouragés à communiquer avec les délégations de l'UE dans les pays partenaires, en tenant compte du soutien potentiel que l'UE peut fournir aux syndicats en tant qu'agents de mise en œuvre des ODD.

PARTIE IV : DISCUSSION DE L'OIT EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

La discussion de l'OIT en matière d'efficacité de la coopération au développement qui se déroulera lors de la Conférence internationale du Travail (CIT) de 2018 a été présentée par Pawel Gmyrek, haut responsable des analyses des opérations et des politiques du Bureau du Directeur général adjoint chargé des Programmes extérieurs et des partenariats de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Monsieur Gmyrek a présenté le calendrier et le processus de consultation en vue de la discussion de la CIT. Il a expliqué qu'il s'agira d'un débat général à titre d'orientation (ce qui implique qu'un instrument n'est pas prévu comme résultat) qui sera prise en considération dans la stratégie de coopération au développement de l'OIT au-delà de 2018. Les principaux sujets abordés seront les droits et le développement, les résultats et la durabilité, le rôle et la capacité des mandants, les partenariats multipartites, les modalités de la coopération au développement pour les typologies nationales et, enfin, la viabilité environnementale. Le chapitre principal du rapport devrait évoquer l'avenir de l'OIT en matière de coopération au développement à l'horizon 2030, en abordant des questions telles que la façon de s'adapter à : l'avenir du travail, la révolution des mégadonnées, le rôle des mandants, les partenariats multipartites et comment les structures mondiales et régionales peuvent compléter les travaux des pays et les questions environnementales.

Après la présentation, les participants se sont réparti en groupes pour discuter des intrants à la discussion de l'OIT sur l'efficacité de la coopération au développement.

Pawel a clôturé la séance en soulignant que le rapport doit se concentrer sur un maximum de trois sujets convenus entre tous les mandants.

Travail de l'OIT en matière d'efficacité de la coopération au développement – CIT 2018 :

Les participants ont pris note des dates du prochain rapport de l'OIT sur l'efficacité de la coopération au développement qui sera présenté à la Conférence internationale du travail (CIT) de 2018.

Les enjeux qui sont ressortis des discussions des groupes de travail ont été notés. Il s'agit notamment de la pertinence du travail décent et de ses quatre piliers, en particulier : le dialogue social ; la privatisation de la coopération au développement et les financements mixtes (liés à l'APD) ; le soutien à la formalisation de l'économie informelle ; la responsabilité des multinationales dans les chaînes d'approvisionnement ; le développement des capacités pour soutenir les mandants de l'OIT, en particulier l'appartenance à un syndicat ; la mise en œuvre des principes d'efficacité du développement dans la coopération au développement de l'OIT ; la cohérence des politiques (commerce et développement) ; la numérisation ; la migration.

- Trois points de discussion devront être proposés pour la préparation de la discussion de la CIT. Ces sujets doivent être suffisamment généraux que pour obtenir le soutien d'autres mandants de l'OIT. Voici quelques possibilités de suggestion :
 1. Accroissement du rôle de l'OIT dans la promotion du travail décent comme paradigme de développement inclusif fondé sur le dialogue social au sein du domaine de développement des parties prenantes ;
 2. Des partenariats multipartites et le rôle de l'OIT ;
 3. Modèles de l'OIT pour le renforcement des capacités.
- Le RSCD suivra la CIT 2018 à propos de la question de l'efficacité de la coopération au développement.
- La ROC 2017 du RSCD à Bruxelles pourrait constituer une autre occasion d'évaluer les avancées réalisées sur le rapport de l'OIT.

PARTIE V : SOMMET UE-AFRIQUE

La séance de l'après-midi a commencé par une présentation d'Alexandre Giraldez, Conseiller politique à la délégation de l'Union européenne au Togo, sur les questions, perspectives et processus principaux en vue du 5^e sommet UE-Afrique qui se tiendra à Abidjan les 28 et 29 novembre 2017. Alexandre Giraldez a présenté le contexte du Sommet, notamment les priorités actuelles du partenariat UE-Afrique : la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, le développement humain ainsi que le développement durable et le changement climatique. Concernant le Sommet, il a souligné que bien que les thèmes ne soient pas encore définis, la thématique principale qui a été proposée est « investir dans la jeunesse ». Les autres matières qui pourraient être discutées sont la sécurité, le renforcement de la croissance économique et la création d'emplois.

Des événements en parallèle se dérouleront également et ceux-ci seront intégrés dans le Sommet. Il d'agira d'un forum des OSC, d'un forum des affaires et d'un forum de la jeunesse. Par ailleurs, le Comité économique et social européen organisera un événement préparatoire.

Après la présentation d'Alexandre Giraldez, Liina Carr, secrétaire confédérale de la Confédération européenne des syndicats (CES), a fait remarquer que les conclusions des derniers sommets formels et informels et des réunions du conseil indiquent que l'UE n'essaie pas de renforcer l'accueil des immigrants, mais qu'elle envisage plutôt la fermeture des frontières et de maintenir les migrants à l'extérieur de l'UE. Elle a souligné le fait que l'accent doit être placé sur le renforcement du marché du travail et elle a soulevé des préoccupations concrètes quant aux violations des droits de l'homme et à la façon dont l'Union européenne aborde la question des demandeurs d'asile.

Elle a également remis en question la capacité du plan d'investissement extérieur de l'UE à créer des emplois, étant donné qu'une croissance économique sans création d'emplois pourrait également survenir. Elle a par ailleurs souligné que lorsque des emplois sont créés, il convient de s'assurer qu'il s'agit d'emplois de qualité. En outre, elle a relevé que pour que les investissements apportent un bénéfice aux pays africains, il convient de procéder à la mise en place et au renforcement d'institutions qui peuvent lutter contre la corruption.

Une discussion ouverte avec l'assistance a suivi durant laquelle les participants ont exprimé leurs préoccupations concernant la responsabilité de celui ou celle qui dresse l'ordre du jour, les garanties qui devront être mises en place pour s'assurer que des emplois de qualité seront créés et la relation à la formalisation de l'économie. Le fait que les aspirations africaines tournent davantage autour de la transformation structurelle a été soulevé, étant donné que l'incapacité à s'industrialiser est liée à la création limitée d'emplois, ce qui, à son tour, entraîne des migrations et pousse certains jeunes vers le terrorisme. Le problème des conditionnalités de l'aide aux pays africains, qui dans certains cas étaient accompagnées de flexibilité du marché du travail ou portaient atteinte aux emplois décents, a également été discuté.

5^e sommet UE-Afrique, Abidjan, 28 et 29 novembre 2017 :

L'importance des relations UE-Afrique a été décrite, en particulier sur les sujets suivants : l'emploi et la création d'emploi, le changement démographique et la nécessité d'investir dans la jeunesse, l'industrialisation et la diversification des économies africaines, la migration, l'investissement et l'utilisation de l'APD, la fragilité, la fiscalité, le commerce et le climat.

Au cours de la période précédant le 5^e Sommet UE-Afrique, les différents espaces d'engagement ont été décrits.

- Les syndicats doivent s'engager dans et autour de la préparation du 5^e Sommet UE-Afrique, à travers des espaces de coordination des OSC en Afrique et en Europe travaillant sur le sommet afin de promouvoir les principaux messages syndicaux qui alimenteront les conclusions du Sommet.
- La CSI-Afrique tentera de s'impliquer dans la plate-forme des OSC d'Afrique en relation avec le Sommet.
- La CES et le secrétariat du RSCD coordonneront l'engagement des OSC de l'UE pour ce Sommet et les institutions de l'UE, tels que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et le Comité économique et social européen de l'Union européenne (CESE) et d'autres instances jugées importantes pour alimenter les discussions du Sommet
- Une délégation syndicale participera au Forum intercontinental des OSC à Tunis, en juillet 2017.
- Le RSCD explorera la possibilité d'organiser des réunions préparatoires et d'accéder au Sommet lui-même.

3^E JOUR – VENDREDI 21 AVRIL 2017

PARTIE VI : ÉVALUATION ET APPRÉCIATION GLOBALE DU RSCD DE 2014 À 2017

Le troisième jour a commencé par une présentation de Paola Simonetti sur l'évaluation et l'appréciation globale du travail du RSCD pendant les années 2014 à 2017. Paola Simonetti a montré comment, grâce à un travail de plaidoyer étayé par des recherches fondées sur des données probantes, les syndicats ont été reconnus comme acteurs à part entière et leurs priorités ont été incorporées dans les politiques de développement des institutions internationales. Elle a souligné que les réseaux de développement régional ont été consolidés, que la visibilité et la communication des positions syndicales ont augmenté et que les partenariats de solidarité syndicale ont été soutenus. Ce travail a été reconnu et défini dans des résolutions spécifiques de la CSI et de ses organisations régionales.

La présentation a été suivie par un travail en groupe dans le but d'évaluer la pertinence, l'efficacité, les modalités de gouvernance et les développements à venir du travail du RSCD. Les groupes ont présenté les points suivants concernant chaque catégorie :

Pertinence

Les objectifs du RSCD sont pertinents et ont été atteints. Le RSCD a joué un rôle important en influençant les politiques de développement, a créé des espaces pour la participation des syndicats et leur a donné une voix dans les forums de développement.



Efficacité

Le RSCD a comblé de nombreuses lacunes : il a amélioré la capacité, la sensibilisation et la visibilité. L'établissement et le renforcement de réseaux régionaux de développement ont constitué un succès notable. Il a eu une influence importante dans des forums consacrés au développement international par l'intermédiaire de délégations syndicales qui mettent en avant les priorités syndicales d'une seule et même voix. L'inclusion de concepts tels que le travail décent et le dialogue social dans ces forums a fait l'objet d'une grande reconnaissance, mais ceux-ci doivent à présent être appliqués.

Modalités de gouvernance

Les modalités de gouvernance du RSCD ont été reconnues comme satisfaisantes, bien qu'il soit nécessaire de renforcer la participation des FSI au sein du réseau et de réviser et clarifier le rôle du Comité de direction.

Un engagement plus fort de la part des membres s'avère nécessaire en termes de participation active et d'amélioration du temps de réponse aux travaux du secrétariat.

Développements à venir

Le RSCD devrait :

- Continuer à nouer des alliances avec les OSC afin d'échanger les bonnes pratiques et obtenir un impact plus significatif.
- Améliorer les liens entre les niveaux mondial, régional et national pour des synergies plus importantes. La présence des réseaux dans des forums régionaux doit être augmentée et ses membres doivent transférer les outils du RSCD au niveau national.
- Continuer à explorer d'autres domaines thématiques et mettre davantage l'accent sur le travail des partenariats.

Évaluation du RSCD 2014-2017 :

Les commentaires et recommandations des groupes seront inclus dans le rapport de l'Assemblée générale et serviront à alimenter le processus d'évaluation externe sur le RSCD. Les organisations seront également contactées individuellement pour des entretiens bilatéraux.

PARTIE VII : PLANS DE TRAVAIL RÉGIONAL ET MONDIAL DU RSCD

Au cours de la dernière séance de l'Assemblée générale, Paola Simonetti a présenté le Plan de travail mondial 2017-2018. Ensuite, les plans de travail régionaux 2017-2018 ont été présentés par Daniel Angelim du Réseau de coopération des Amériques, Alex Nkosi du RSAD et Haridasan Parayarikkal du RSCD-AP.

Plans de travail régional et mondial du RSCD 2017-2018 :

Les plans de travail ont été présentés et approuvés par les membres du RSCD.

Après la présentation des plans de travail, les conclusions finales ont été présentées et la réunion s'est conclue avec les remarques finales du Secrétaire général adjoint de la CSI, Wellington Chibebe.

The Trade Union Development Cooperation Network (TUDCN) is an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC). TUDCN's objective is to bring the trade union perspective into the international development policy debates and improve the coordination and effectiveness of trade union development cooperation activities.

Le **Réseau syndical de coopération au développement (RSCD)** est une initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI) réunissant des organisations syndicales affiliées, des organisations de solidarité, les organisations régionales de la CSI, ainsi que les Fédérations syndicales internationales (les fédérations sectorielles - FSI), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Le RSCD a pour but de traduire la perspective syndicale dans les débats sur la politique en matière de développement international et d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités syndicales dans le domaine de la coopération au développement.

La **Red Sindical de Cooperación al Desarrollo (RSCD)** es una iniciativa de la Confederación Sindical Internacional (CSI), que agrupa a diversas organizaciones sindicales afiliadas, organizaciones solidarias (OS), organizaciones regionales de la CSI, las Federaciones Sindicales Internacionales (FSI), la Confederación Europea de Sindicatos (CES) y la Comisión Sindical Consultiva ante la OCDE (TUAC). El objetivo de la red es aportar la perspectiva sindical a los debates políticos y mejorar la coordinación y la eficacia de las actividades sindicales relacionadas con la cooperación al desarrollo.



dce@ituc-csi.org

+32 (0) 2 224 02 25



@TUDCN_RSCD



/TUDCN.RSCD